



VILLE D'ORGON

RÈGLEMENT DU CONCOURS "UN LOGO POUR LA MÉDIATHÈQUE"

Article 1 : Organisation du concours

La commune d'Orgon, par l'intermédiaire de la Médiathèque Edmond Rostand, organise un concours de création de logo dans le but de doter la médiathèque d'une nouvelle identité visuelle.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à toute personne résidant au sein de la commune d'Orgon, sans condition d'âge. Le personnel communal est autorisé à participer. Les élèves du collège Mont Sauvy, qu'ils résident ou non dans la commune, peuvent participer.

Chaque participant peut proposer jusqu'à deux créations distinctes.

L'inscription se fait à la médiathèque avant le vendredi 30 mai 2025.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent réaliser un logo original sous l'une des formes suivantes :

- Dessin traditionnel (réalisé à la main, non numérisé)
- Création numérique (réalisée sur un logiciel de graphisme)

Les propositions peuvent être déposées sous deux formats :

- Format électronique : à déposer sur clé USB en format PNG, JPEG ou PDF (*avec une résolution suffisante pour une impression nette, soit 300 dpi minimum*).
- Format papier : à déposer à la Médiathèque Edmond Rostand, 1 place de la Libération, 13660 Orgon.

Chaque proposition devra être accompagnée d'un bulletin de participation complété et signé.

Article 4 : Dates du concours

- Ouverture du concours : 01 avril 2025
- Clôture des dépôts de candidatures : vendredi 30 mai 2025
- Vote et délibération du jury : semaine du 2 au 6 juin 2025
- Annonce du lauréat et remise du prix : 14 juin 2025



Article 5 : Jury et critères de sélection

Le jury est composé de membres de la Commission municipale Culture/Communication, des agents de la Médiathèque et de la responsable du Pôle Culture et Communication.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Respect du cahier des charges (cf. Article 7)
- Qualité artistique et esthétique
- Lisibilité et adaptabilité sur différents supports (affiches, site internet, courriers officiels...)
- Originalité, modernité et pertinence du concept

Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun gagnant si aucun des logos ne correspond aux attentes.

Article 6 : Récompense

Le lauréat du concours recevra une récompense d'une valeur de 100 euros sous forme d'un bon d'achat.

Article 7 : Cahier des charges du logo

Le logo devra respecter les critères suivants :

- Intégrer l'intitulé "Médiathèque Edmond Rostand" dans son intégralité
- Refléter les caractéristiques culturelles et historiques de la commune (Notre-Dame-de-Beauregard, Château du Duc de Guise, Colline, Porte Saint-Anne, Église...)
- Pouvoir être utilisé en version monochrome et polychrome
- Être une création originale, ne reprenant aucun logo existant, marque ou visuel protégé par des droits d'auteur
- Ne contenir aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur
- Pouvoir être accompagné d'une description expliquant les choix graphiques et la symbolique du projet

Article 8 : Cession des droits d'auteur et communication

En participant, chaque candidat accepte de céder à titre gratuit et exclusif les droits d'auteur de sa création à la commune d'Orgon. La municipalité pourra librement modifier, reproduire, adapter et diffuser le logo, sans contrepartie financière.

Le lauréat accepte que des ajustements graphiques puissent être apportés à son projet de logo si nécessaire.

En participant, les candidats autorisent la commune d'Orgon à prendre des photos et à diffuser leur nom, ainsi que leur création, dans les supports de communication municipaux, notamment sur les réseaux sociaux, le site internet de la mairie et dans le magazine municipal.



Article 9 : Dispositions diverses

La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

La commune d'Orgon se réserve le droit de :

- Remplacer le logo retenu à tout moment
- Ne pas attribuer de prix si les logos présentés ne sont pas satisfaisants
- Annuler ou modifier le concours en cas d'imprévu majeur

Toute question relative à ce concours peut être adressée à la médiathèque par mail à mediatheque@orgon.fr ou par téléphone au 04 90 73 30 51.

La Mairie d'Orgon & La Médiathèque Edmond Rostand

